# RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR COMMUNE DE MILLERY

COMPTE RENDU du Conseil municipal : séance du 14 mars 2008

L'an deux mil huit et le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le dix mars 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents :** M. BROCH Gilbert, M.CHARLES Christian, M. DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M. LEGOUX Jean-Bernard, M. LEPEE Eric, M. LÜDI Jacky, Mlle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Mlle POULAIN Adeline, Mme TROUSSEL Madeleine.

Absents: néant.

<u>Secrétaire de séance</u> : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine

En tant que doyen du Conseil municipal, il revient à M. DUCHESNE Bernard d'assurer la présidence de l'assemblée (article L.212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Onze conseillers étant présents, il constate que la question du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

### **ELECTION DU MAIRE:**

M. DUCHESNE Bernard invite ensuite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire après avoir rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. M. DUCHESNE demande qui est candidat. M. LÜDI se propose. Après le vote à bulletin secret, M. DUCHESNE proclame l'élection de M. LÜDI par 10 voix pour et 1 bulletin blanc. Selon l'article L.2122-7 du CGCT, M. LÜDI devient alors président de séance

### FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS: (11 pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 3.

### **ELECTION DES ADJOINTS:**

**Premier adjoint : Mme PERROT Claudine :** 10 pour, 1 blanc **Second adjoint : M. DUCHESNE Bernard** : 10 pour, 1 blanc

Troisième adjoint: M. BROCH Gilbert: 5 voix, Mme TROUSSEL Madeleine: 3 voix

Melle NY Viviane: 1 voix. Bulletins blancs: 2.

M. BROCH Gilbert est élu

### **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS:** (10 pour)

Le Maire informe le Conseil municipal que depuis la loi du 27 février 2002, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi (article L-2123-20-1, 1, 2° alinéa du CGCT). Seule une décision expresse formulée par le Conseil

municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité. En conséquence, le Maire propose de maintenir son indemnité à 80% de l'indemnité totale pouvant être octroyée ainsi que la reconduction des indemnités des adjoints (soit 36% de l'indemnité totale pouvant être octroyée au 1<sup>er</sup> adjoint et 18 % de l'indemnité totale pouvant être octroyée aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

## <u>POSTES DE DELEGUES ET MEMBRES DES COMMISSIONS</u>:

Commissions	Nombre	Membres
Communauté de Communes du Sinémurien (vote à bulletin secret : 11 pour)	2	LÜDI Jacky PERROT Claudine
SIAEPA	2	LÜDI Jacky POULAIN Adeline
Syndicat d'électrification	1+1s	LÜDI Jacky BROCH Gilbert
SIRTAVA	1+1s	LÜDI Jacky LEGOUX Jean-Bernard
Comité en faveur des personnes âgées	4	DUCHESNE Bernard DUMONT Francine POULAIN Adeline TROUSSEL Madeleine
CCAS	Tous les conseillers + le maire sauf les adjoints	CHARLES Christian DUMONT Francine LEGOUX Jean-Bernard LEPEE Eric LÜDI Jacky NY Viviane POULAIN Adeline TROUSSEL Madeleine
Commissions des finances	4	LEGOUX Jean-Bernard LEPEE Eric NY Viviane PERROT Claudine

5	BROCH Gilbert
	CHARLES Christian
	DUCHESNE Bernard
	LEGOUX Jean-Bernard
	LEPEE Eric
2	CHARLES Christian
	PERROT Claudine
3	DUCHESNE Bernard
	LEPEE Eric
	POULAIN Adeline
3	DUCHESNE Bernard
	DUMONT Francine
	NY Viviane
6	DUCHESNE Bernard
	DUMONT Francine
	LEGOUX Jean-Bernard
	NY Viviane
	POULAIN Adeline
	TROUSSEL Madeleine
4	CHARLES Christian
	LEPEE Eric
	NY Viviane
	PERROT Claudine
10	BROCH Gilbert
	CHARLES Christian
	DUCHESNE Bernard
	DUMONT Francine
	LEGOUX Jean-Bernard
	LEPEE Eric
	NY Viviane
	PERROT Claudine
	POULAIN Adeline
	TROUSSEL Madeleine
1 + 1s	LÜDI Jacky
	PERROT Claudine
	2 3 6

Correspondant défense	1	NY Viviane
Correspondant grippe aviaire	1	LÜDI Jacky

#### CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES BUSAGES :

M. CHARLES informe le Conseil municipal qu'il a obtenu des compléments d'information. Après un nouvel examen des devis, le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter son choix sur l'entreprise la moins disante, à savoir S.B.R 21, pour un montant de 19 585.00 € HT.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

Le Maire informe que les travaux de voierie pour 2008 seront subventionnés à hauteur de 33,19%. Lecture des courriers : Compte rendu du conseil d'école du RPI Genay/Vic, Comité Départemental Centre Communal d'Action Sociale de Dijon

Séance levée à 22h25.